

Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains

Texte et tarifs coordonnés applicable à partir du 01.01.2022

Nomenclature des actes et services prestés dans le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains pris en charge par l'assurance maladie.

[Mémorial A-1999-033 du 01.04.1999](#)

[Mémorial A-2004-172 du 22.10.2004](#)

[Mémorial A-2013-204 du 29.11.2013](#)

[Mémorial A-2015-234 du 16.12.2015](#)

Prise en charge des actes et services

Art. 1^{er}. Les actes et services prestés dans le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains ne peuvent être pris en charge par une des institutions de sécurité sociale visées par le Code de la sécurité sociale que si cet acte ou service est inscrit au tableau annexé au présent règlement et qui en fait partie intégrante.

Peuvent en outre être mis en compte pour les malades pris en charge en traitement ambulatoire en dehors des cures prévues au chapitre 1^{er} de l'annexe, les actes et services inscrits dans la nomenclature des masseurs et masseurs-kinésithérapeutes.

L'exécution de ces actes et services s'effectue conformément à la convention conclue entre la Caisse nationale de santé et les masseurs et masseurs-kinésithérapeutes.

Des dérogations expresses à cette convention peuvent être prévues dans la convention entre la Caisse nationale de santé et le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains.

Lors de la prescription de fango, le code ZM3 de la nomenclature des masseurs et masseurs-kinésithérapeutes équivaut au code T260 lorsque ce traitement est effectué au Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains.

Forfaits

Art. 2. Les forfaits de cure prévus au chapitre 1^{er} de l'annexe comprennent tous les actes prestés par les professionnels de la santé visés à l'article 1^{er} de [la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé](#).

Frais de location d'appareil et d'installation

Art. 3. Le tarif des actes et services énumérés aux chapitres 1^{er} et 2 de l'annexe comprennent les frais d'appareils et de matériel.

Art. 4. Pour les actes liés à l'introduction d'une cure thermale ambulatoire pour obésité pathologique, la période de validation provisoire est de 2 ans et le délai de révision obligatoire est de 5 ans.

Art. 5. Notre Ministre de la Sécurité sociale et Notre Ministre de la Santé sont chargés de l'exécution du présent règlement qui est publié au Mémorial et entre en vigueur au 1er janvier 2016.

Tableau des actes et services tel que prévu à l'article 1 du règlement grand-ducal

[Mémorial A-234 du 16.12.2015](#)

[Mémorial B-146 du 31.12.2015](#) (protocole d'accord) (republié au [Mémorial A-004 du 15.01.2016](#))

[Mémorial A-906 du 17.11.2020](#)

[Mémorial A-949 du 30.12.2021](#)

Tarifs applicables pour l'année 2022 et l'année 2023

Chapitre 1^{er}. – Forfaits de cure

Section 1. – Cure thermique des voies respiratoires inférieures

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T110	1601,2	1567,2
Inhalation en groupe, 18 séances			
Inhalation individuelle, 18 séances			
Aérosol individuel, 18 séances			
Ventilothérapie mécanique, 6 séances			
Gymnastique respiratoire, 6 séances			
Bains aux bourgeons de pin ou bain carbo-gazeux ou oxy-gazeux, 3 séances			
Douche au jet ou piscine thermique, 3 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T111	89,0	87,1

Section 2. – Cure thermique des voies respiratoires avec rééducation respiratoire

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T120	1601,2	1567,2
Rééducation respiratoire, 18 séances			
Rééducation à l'effort, 12 séances			
Ventilothérapie, 18 séances			
Rayons infra-rouges, 6 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T121	89,0	87,1

Section 3. – Cure thermale de la sphère ORL

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T130	1601,2	1567,2
Inhalation en groupe, 18 séances			
Inhalation individuelle, 18 séances			
Aérosol individuel, 18 séances			
Douche bucco-nasale, 12 séances			
Pipette nasale, 3 séances			
Aérosol individuel par ultrasons, 3 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T131	89,0	87,1

Section 4. – Cure thermale: foie et voies digestives

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T140	1601,2	1567,2
Cure de boisson, 18 séances			
Bain thermal aux bourgeons de pin ou bain carbo-gazeux ou oxy-gazeux, 18 séances			
Compresse thermale, 18 séances			
Massage régional et drainage colique, 6 séances			
Relaxation psychotonique, 6 séances			
Douche écossaise, 18 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T141	89,0	87,1

Section 5. – Cure thermale pour stase lympho-veineuse

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T180	1601,2	1567,2
Drainage veineux et / ou lymphatique manuel, 18 séances			
Apprentissage et mise en place d'une compression veineuse et / ou lymphatique par bandage élastique ou bas de contention, 18 séances			
Tonisation musculaire des extrémités ou hydrothérapie, 18 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T181	89,0	87,1
Remarque: Cette cure donne droit à la prescription d'une compression efficace.			

Section 6. – Cure pour obésité pathologique

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Forfait pour cure stationnaire de prise en charge multidisciplinaire, de trois semaines, comprenant:	T190	1601,2	1567,2
Bilan individuel portant sur les aspects nutritionnels, psychologiques et d'aptitude physique			
2 conférences au sujet des aspects médicaux de l'obésité d'une durée de 60 minutes			
3 consultations diététiques individuelles d'une durée de 45 minutes à effectuer en début de cure, à mi-cure et en fin de cure			
2 séances d'éducation nutritionnelle en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
2 ateliers de cuisine en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 120 minutes			
2 consultations psychologiques individuelles d'une durée de 60 minutes			
4 séances de soutien psychologique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
3 ateliers de réentraînement à l'effort physique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
1 bilan d'évaluation de la progression de l'aptitude à l'exercice physique d'une durée de 60 minutes à réaliser en fin de cure			
1 rapport multidisciplinaire de fin de cure			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure T190	T191	89,0	87,1
3) Forfait pour cure ambulatoire de mise en route d'une prise en charge multidisciplinaire de l'obésité d'une durée de 3 mois, comprenant:	T192	1601,2	1567,2
Bilan individuel portant sur les aspects nutritionnels, psychologiques et d'aptitude physique			
2 conférences au sujet des aspects médicaux de l'obésité d'une durée de 60 minutes			
3 consultations diététiques individuelles d'une durée de 45 minutes à effectuer en début de cure, à mi-cure et en fin de cure			
2 séances d'éducation nutritionnelle en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
2 ateliers de cuisine en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 120 minutes			
2 consultations psychologiques individuelles d'une durée de 60 minutes			

4 séances de soutien psychologique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
3 ateliers de réentraînement à l'effort physique en groupe de 8 personnes au maximum, d'une durée de 60 minutes			
1 bilan d'évaluation de la progression de l'aptitude à l'exercice physique d'une durée de 60 minutes à réaliser en fin de cure			
1 rapport multidisciplinaire de fin de cure			
4) Forfait par module en cas d'interruption de cure T192	T193	100,1	98,0
5) Forfait pour un module de cure ambulatoire de renforcement d'une durée de 3 heures en groupe de 8 personnes au maximum, suite à une cure T190 ou T192	T194	160,1	156,7
Le module de cure ambulatoire de renforcement peut alternativement porter sur l'éducation thérapeutique, l'éducation nutritionnelle, le soutien psychologique ou le réentraînement physique			
6) Forfait pour un module de cure ambulatoire de renforcement d'une durée de 3 heures en groupe de 8 personnes au maximum, suite à une chirurgie bariatrique	T195	160,1	156,7
Le module de cure ambulatoire de renforcement peut alternativement porter sur l'éducation thérapeutique, l'éducation nutritionnelle, le soutien psychologique ou le réentraînement physique			

Section 7. – Cure thermale: rhumatisme avec rééducation

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Forfait pour cure de trois semaines, comprenant	T170	1601,2	1567,2
Rééducation fonctionnelle, 18 séances			
Fango ou électrothérapie, 18 séances			
Bain thermal, 18 séances			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T171	89,0	87,1

Section 8. – Cure ambulatoire: Traitement des algies cervicales et de l'épaule ou des algies dorso-lombaires

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Forfait pour cure s'étalant sur un cycle initial d'un maximum de 24 séances comprenant:	T200	1406,6	1382,0
Exercices dynamiques spécialement conçus pour le traitement du rachis dorso-lombaire			
Exercices de détente musculaire et de relaxation			
Apprentissage d'exercices fonctionnels			
Conseils ergonomiques			
2) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T201	58,6	57,6
3) Séance d'entretien	T202	39,1	38,4
4) Forfait pour cure s'étalant sur un cycle initial d'un maximum de 24 séances comprenant:	T203	1406,6	1382,0
Exercices dynamiques spécialement conçus pour le traitement du rachis cervical			
Exercices de détente musculaire et de relaxation			
Apprentissage d'exercices fonctionnels			
Conseils ergonomiques			
5) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T204	58,6	57,6
6) Séance d'entretien	T205	39,1	38,4
7) Forfait pour cure s'étalant sur un cycle initial d'un maximum de 24 séances comprenant:	T206	1406,6	1382,0
Exercices dynamiques spécialement conçus pour le traitement de l'épaule			
Exercices de détente musculaire et de relaxation			
Apprentissage d'exercices fonctionnels			
Conseils ergonomiques			
8) Forfait journalier en cas d'interruption de cure	T207	58,6	57,6
9) Séance d'entretien	T208	39,1	38,4

Chapitre 2. – Autres prestations

	Code	Tarif 2022	Tarif 2023
1) Bain thermal	T250	10,9	10,9
2) Bain thermal aux bourgeons de pin	T251	10,9	10,9
3) Bain oxy-gazeux	T252	10,9	10,9
4) Bain carbo-gazeux	T253	10,9	10,9
5) Mobilisation en piscine thermale (en groupe)	T254	10,9	10,9
6) Douche au jet	T255	6,4	6,4
7) Compresses thermales	T256	16,1	16,1
8) Bain de siège	T257	10,9	10,9
9) Fango naturel loco-régional	T260	14,6	14,6
10) Fango naturel global	T261	42,2	42,2
11) Inhalation individuelle avec vibreur	T271	2,8	2,8
12) Inhalation en chambre humide (en groupe)	T272	2,8	2,8
13) Pipette nasale	T273	5,3	5,3
14) Douche bucco-nasale	T274	8,1	8,1
15) Douche laryngée	T275	8,1	8,1

La présente publication ne constitue qu'un instrument de consultation. Elle ne remplace pas les publications officielles au Mémorial qui sont les seules faisant foi.